

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ASBL FORTHEMA

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») régissent les relations contractuelles entre l'ASBL Forthema, organisme belge de formation continue destiné principalement aux professionnels de santé, et tout participant ou organisme client procédant à une inscription à une formation via le site www.forthema.be.

Les CGV sont applicables à toutes les formations proposées par Forthema, qu'elles soient :

- organisées en présentiel ;
- modulaires (plusieurs sessions réparties dans le temps) ;
- ou mixtes, incluant des activités en distanciel préalables ou complémentaires (ex : contenu e-learning ou vidéos pédagogiques).

Toute inscription implique l'adhésion pleine, entière et sans réserve aux présentes CGV.

Article 1 – Objet

Les présentes CGV ont pour objet de définir les modalités d'inscription, de participation et de paiement des formations proposées par Forthema ASBL, ainsi que les droits et obligations respectifs des parties (Forthema et le participant).

Elles encadrent également :

- l'utilisation des supports de formation et la protection des droits intellectuels,
- les modalités d'annulation et de remplacement,
- les relations contractuelles entre Forthema et ses participants,
- les conditions d'utilisation des chèques formation de la Région wallonne,
- les règles de comportement et d'éthique applicables durant les formations.

Article 2 – Identification de Forthema

Forthema ASBL Avenue du Val au Bois 35 1950 Kraainem – Belgique Numéro d'entreprise : BE 0640.752.603 Email : info@forthema.be Site internet : www.forthema.be Représentée légalement par : Laurent Pitance, Président

Forthema est un organisme de formation professionnelle continue, reconnu pour l'usage des chèques formation de la Région wallonne (Arrêté ministériel en vigueur pour les formations concernées) et dont les formations sont majoritairement accréditées Pro-Q-Kiné.

Article 3 – Définitions

Dans le cadre des présentes CGV, les termes suivants signifient :

Terme	Définition
Forthema	L'organisateur des formations, ASBL belge spécialisée en formation continue
Participant	Toute personne physique inscrite à une formation Forthema
Client	Participant individuel ou organisme qui procède à l'inscription
Formateur	Professionnel mandaté pour animer la formation
Formation	Action de formation en présentiel, modulaire ou mixte
Plateforme	Espace personnel accessible via www.forthema.be
Chèques formation	Dispositif d'aide à la formation professionnelle de la Région wallonne (Sodexo)
Prix	Montant total dû par le participant (Forthema non assujettie à la TVA)

SECTION 2 – INSCRIPTIONS & PAIEMENT

Article 4 – Modalités d'inscription

4.1. Processus d'inscription

L'inscription aux formations Forthema s'effectue exclusivement en ligne via le site www.forthema.be.

Elle implique la création d'un compte personnel sur la plateforme Forthema permettant au participant d'accéder à :

- ses informations d'inscription,
- ses factures,
- les éventuels contenus préparatoires,
- les documents administratifs.

4.2. Validation de l'inscription

L'inscription est considérée comme valide et définitive uniquement lorsque :

- un acompte ou la totalité du prix a été payé via la plateforme sécurisée Mollie,
- le participant remplit les conditions d'admission de la formation (voir Article 5),
- en cas d'utilisation de chèques formation, les codes Sodexo (numéro d'identification et code d'utilisation) ont été encodés par le participant dans les délais indiqués à l'article 6.3.

Passé les délais prévus, Forthema se réserve le droit d'annuler l'inscription.

4.3. Date de clôture des inscriptions

Les inscriptions sont clôturées 7 jours avant le début de la formation.

À partir de 27 jours avant le début de la formation, seules les inscriptions avec paiement de l'intégralité des frais d'inscription sont acceptées (aucun paiement par acompte n'est possible).

En cas d'utilisation des chèques formation de la Région wallonne, le participant doit payer un acompte via Mollie lors de l'inscription et encoder les codes chèques formation selon les modalités de l'article 6.3.

Article 5 – Conditions d'admission

Certaines formations Forthema sont réservées à un public cible spécifique (ex. kinésithérapeutes, médecins, ostéopathes, étudiants en dernière année, etc.).

Les conditions d'accès sont indiquées dans la description de chaque formation sur le site www.forthema.be.

Forthema se réserve le droit :

- de refuser une inscription si le participant ne remplit pas les prérequis,
- de demander un justificatif (diplôme, attestation, preuve d'inscription en dernière année, etc.),
- de limiter le nombre de participants pour des raisons pédagogiques.

Article 6 – Modalités de paiement

6.1. Moyens de paiement acceptés

- Paiement en ligne sécurisé via Mollie (Bancontact, Visa, Mastercard, virement SEPA...)
- Chèques formation de la Région wallonne – Sodexo
- Paiement sur facture pour organismes ou collectivités (sur demande)

6.2. Paiement par acompte et solde via Mollie

Le participant peut :

- soit payer l'intégralité du montant lors de l'inscription
- soit payer un acompte lors de l'inscription et régler le solde dans un délai de 28 jours via le lien de paiement reçu par email et disponible dans son espace personnel Forthema.

Dès le paiement de l'acompte via Mollie, la place en formation est réservée pour le participant.

À partir de 28 jours avant le début de la formation, seul le paiement de l'intégralité des frais d'inscription est accepté (pas d'acompte possible).

6.3. Paiement via chèques formation (Région wallonne – Sodexo)

Pour bénéficier des chèques formation :

- Le participant doit payer un acompte via Mollie lors de l'inscription.
- Il doit encoder sur son espace personnel Forthema les codes Sodexo (numéro d'identification + code d'utilisation) dans les 28 jours suivant l'inscription. Pour les inscriptions effectuées dans les 28 jours qui précèdent le début de la formation, le participant doit encoder les codes sodexo dans son espace personnel du site Forthema dans les 7 jours.
- Les chèques formation doivent être valides au moins 1 mois après le début de la formation.

Le nombre de chèques requis est mentionné dans la fiche descriptive de chaque formation sur www.forthema.be.

Les chèques formation sont nominatifs et strictement personnels. En cas de non-encodage dans les délais, le solde total devient dû et une facture sera émise.

6.4. Paiement par organismes ou collectivités

En cas de prise en charge par un employeur, une institution ou un organisme (ex. hôpital, université, centre médical), Forthema peut proposer une facturation groupée après signature d'un accord écrit précisant les modalités de collaboration.

Article 7 – Facturation

- Chaque paiement génère automatiquement une facture téléchargeable dans l'espace personnel du participant.

- Forthema n'est pas assujettie à la TVA conformément à l'article 44 du Code belge de la TVA.
- En cas d'erreur dans une facture, une demande de correction motivée doit être envoyée dans un délai de 7 jours après réception à info@forthema.be.
- Les factures sont payables conformément aux modes et délais indiqués au moment de l'inscription.

SECTION 3 – ANNULATIONS ET MODIFICATIONS

Article 8 – Annulation par le participant

Toute annulation doit être communiquée par écrit exclusivement à l'adresse : info@forthema.be.

La date de réception de cet email fera foi pour l'application des frais suivants :

Moment de l'annulation	Frais dus par le participant
Plus de 30 jours avant le début de la formation	Aucun frais – Remboursement intégral
Entre 30 et 15 jours avant la formation	50 % du montant total dû
Moins de 15 jours avant la formation	100 % du montant dû
Non-présentation le jour de la formation	100 % du montant dû

Aucun remboursement ne sera accordé en cas :

- d'absence non justifiée,
- d'interruption volontaire en cours de formation,
- d'abandon de la formation.

Annulation pour les participants utilisant les chèques formation

Pour les participants ayant choisi le dispositif des chèques formation de la Région wallonne et ayant versé un acompte lors de l'inscription :

- En cas d'annulation plus de trente jours avant la formation, aucun frais ne sont dûs.
- En cas d'annulation entre 30 et 15 jours avant le début de la formation, 50 % du montant total de l'inscription sera dû.
- En cas d'annulation moins de 15 jours avant le début de la formation ou en cas de non-présentation, 100 % du montant total de l'inscription sera dû.

Les chèques formation ne peuvent en aucun cas être utilisés pour le paiement de ces frais d'annulation. Les codes Sodexo éventuellement encodés seront restaurés au participant, et une facture correspondante au montant dû lui sera envoyée.

Le règlement de cette facture devra être effectué par le participant à titre personnel, selon les modalités de paiement habituelles de Forthema.

Article 9 – Remplacement du participant

Le participant empêché peut se faire remplacer par un collègue sans frais supplémentaires, à condition que :

- le remplaçant remplisse les conditions d'admission,
- Forthema ait été informée minimum 7 jours avant la formation,
- le remplacement ait été confirmé par écrit à : info@forthema.be

Article 10 – Non-présentation, abandon et impayés

- Toute absence sans communication préalable est facturée à 100 %.
- En cas de paiement incomplet (acompte non complété par solde dans les délais), l'inscription pourra être annulée après rappel sans remboursement de l'acompte.
- En cas d'utilisation des chèques formation sans encodage des codes Sodexo dans les délais impartis, le solde de la formation sera facturé intégralement au participant.
- Forthema se réserve le droit de refuser une nouvelle inscription à tout participant ayant déjà des arriérés de paiement.
- En cas de non-paiement d'une facture dans les délais impartis, Forthema se réserve le droit d'engager toutes procédures judiciaires appropriées en vue du recouvrement des sommes dues, y compris par voie d'injonction de payer ou de citation devant les juridictions compétentes. Les frais de recouvrement, frais judiciaires et intérêts de retard légaux seront à charge du débiteur.
- À défaut de paiement à l'échéance, des intérêts de retard au taux légal en vigueur en Belgique (actuellement 10% par an pour les créances commerciales, conformément à la loi du 2 août 2002) seront dus de plein droit et sans mise en demeure préalable, à partir de la date d'échéance jusqu'au paiement complet.

Article 10 bis – Formations mixtes (contenu pré-cours en ligne)

Dans le cadre des formations mixtes (combinant préparation en ligne et présentiel) :

1. L'accès au contenu en ligne (préparation théorique, vidéos, lectures, quiz, etc.) est strictement personnel et confidentiel.
2. Le participant s'engage à réaliser le contenu préparatoire obligatoire avant le début de la session présentielle.
3. **Aucun remboursement n'est possible dès que le participant a accédé au contenu en ligne, même partiellement. Le participant reconnaît expressément, en cochant la case prévue lors de l'inscription, qu'il perd son droit de rétractation dès l'accès au contenu numérique conformément à l'article VI.53, 12° du Code de droit économique belge.**
4. Il est strictement interdit de :
 - partager ses codes d'accès,
 - diffuser tout ou partie du contenu,
 - enregistrer ou copier le contenu.
5. Tout abus ou partage non autorisé entraînera une exclusion immédiate de la formation et/ou des poursuites pour violation du droit d'auteur.

Article 11 – Annulation ou modification par Forthema

Forthema peut être amenée à annuler une formation ou reporter une session dans les cas suivants :

- nombre insuffisant de participants,
- raison médicale ou empêchement d'un formateur,
- impossibilité logistique ou cas de force majeure (grève, intempéries, pandémie, etc.),
- indisponibilité de la salle ou du matériel.

Dans ce cas, Forthema proposera au choix du participant :

- le report sur une autre session,
- un avoir valable 12 mois,
- ou le remboursement intégral des sommes payées.

Aucune indemnité supplémentaire ne pourra être réclamée pour frais de déplacement, hébergement ou perte financière. Forthema ne pourra en aucun cas être tenue responsable des conséquences directes ou indirectes d'une annulation ou d'un report.

11.1. Changement de formateur

En cas d'empêchement d'un formateur (maladie, accident, cas de force majeure), Forthema se réserve le droit de :

- remplacer le formateur par un professionnel de qualifications équivalentes, OU
- reporter la session à une date ultérieure.

Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement dans ces cas, le contenu pédagogique et la qualité de la formation restant inchangés.

SECTION 4 – ENGAGEMENTS ET RESPONSABILITÉS

Article 12 – Engagements du participant

Le participant s'engage à :

1. Fournir des informations exactes lors de son inscription et à les maintenir à jour.
2. Respecter les horaires, dates et lieux communiqués par Forthema.
3. Participer activement à la formation et respecter les consignes pédagogiques données par le formateur.
4. Effectuer, le cas échéant, le contenu préparatoire obligatoire pour les formations mixtes (pré-cours en ligne).
5. Ne pas perturber le bon déroulement de la formation.
6. Ne pas utiliser les formations Forthema à des fins de plagiat, de revente, d'enseignement parallèle ou toute activité concurrente non autorisée.
7. S'acquitter des montants dus dans les délais prévus.

Forthema se réserve le droit d'exclure un participant qui ne respecte pas ces engagements, sans remboursement.

Article 13 – Code de conduite et éthique professionnelle

Forthema dispense des formations destinées aux professionnels de la santé. À ce titre, le participant s'engage à adopter en toutes circonstances un comportement :

- respectueux, professionnel et non discriminatoire,
- exempt de toute forme de harcèlement, violence verbale ou physique,
- conforme à l'éthique professionnelle et aux règles de confidentialité clinique si des cas patients sont évoqués.

Il est strictement interdit :

- de tenir des propos diffamatoires ou discriminatoires,
- d'entraver le travail du formateur ou des autres participants,
- de filmer, enregistrer ou diffuser la formation sans autorisation écrite de Forthema,
- de partager ou reproduire les supports pédagogiques sans autorisation.

Tout manquement pourra entraîner l'exclusion immédiate de la formation, sans remboursement ni indemnité possible.

13.1. Secret professionnel et confidentialité clinique

Les participants exerçant une profession de santé soumise au secret professionnel (kinésithérapeutes, médecins, ostéopathes, etc.) s'engagent à respecter strictement leurs obligations déontologiques.

Lors des formations :

- Les cas cliniques présentés doivent être ANONYMISÉS
- Aucune information permettant l'identification d'un patient ne peut être divulguée
- Le secret professionnel s'applique également entre participants

Toute violation du secret professionnel entraîne l'exclusion immédiate de la formation, relève de la responsabilité personnelle du participant et peut faire l'objet d'un signalement aux instances ordinales compétentes.

Article 14 – Responsabilité de Forthema

Forthema s'engage à fournir des formations de qualité, animées par des formateurs qualifiés. Toutefois :

- Forthema est tenue à une obligation de moyens, et non de résultat.
- Les contenus fournis ont une visée éducative et professionnelle, et ne remplacent ni un avis médical ni un diagnostic.
- Le participant reste seul responsable de l'utilisation des connaissances acquises dans sa pratique professionnelle.

Forthema ne pourra être tenue responsable :

- des dommages indirects (pertes financières, annulation de rendez-vous professionnels, etc.),
- des dommages matériels ou personnels survenus lors des déplacements du participant,
- des éventuels préjudices causés à un patient par l'application des contenus de formation.

La responsabilité de Forthema, en cas de litige avéré, sera strictement limitée au montant payé pour la formation concernée.

Article 15 – Force majeure

Forthema ne pourra être tenue responsable d'un retard, d'une modification ou d'une annulation de formation dû à un événement de force majeure, notamment :

- catastrophe naturelle, pandémie, grève, incendie, inondation,
- décision administrative ou gouvernementale indépendante de la volonté de Forthema,
- panne ou indisponibilité d'infrastructures essentielles (salles, matériel, réseau...),
- tout événement imprévisible rendant la formation impossible ou dangereuse.

En cas de force majeure, la formation pourra être reportée à une date ultérieure, ou un avoir de même valeur sera proposé au participant, ou un remboursement pourra être envisagé. Aucune indemnité complémentaire ne pourra être réclamée par le participant.

Article 16 – Propriété intellectuelle

Les supports pédagogiques utilisés ou remis dans le cadre des formations (présentations, vidéos, PDF, illustrations, ressources pédagogiques, etc.) sont protégés par le droit d'auteur.

16.1. Titularité des droits d'auteur

Les droits patrimoniaux sur les supports pédagogiques appartiennent soit à Forthema ASBL (pour les contenus développés en interne ou cédés par contrat), soit aux formateurs externes (qui accordent une licence d'utilisation à Forthema dans le cadre des formations).

16.2. Droits du participant

Le participant bénéficie d'un droit d'usage strictement personnel et non-cessible des supports pédagogiques qui lui sont remis.

Est formellement interdit :

- La reproduction, même partielle
- La diffusion à des tiers (collègues, étudiants, patients, etc.)
- La commercialisation sous quelque forme que ce soit
- L'utilisation à des fins d'enseignement sans accord écrit préalable
- La traduction ou l'adaptation

16.3. Sanctions

Toute violation des droits d'auteur exposera le contrevenant à des poursuites civiles et/ou pénales conformément au Code de droit économique belge (Livre XI).

Article 17 – Protection des données personnelles (RGPD)

Forthema traite les données personnelles des participants conformément au Règlement européen 2016/679 (RGPD).

17.1. Responsable du traitement

Forthema ASBL, représentée par Laurent Pitance (Président) Contact DPO : info@forthema.be

17.2. Données collectées

- Identité : nom, prénom, adresse
- Contact : email, téléphone
- Professionnelles : diplôme, profession, numéro INAMI si applicable
- Paiement : coordonnées bancaires (via Mollie - sous-traitant agréé)
- Chèques formation : numéro d'identification et codes Sodexo

17.3. Finalités et bases légales

- Gestion des inscriptions : Exécution du contrat
- Facturation : Obligation légale (comptabilité)
- Délivrance d'attestations : Exécution du contrat
- Accréditations Pro-Q-Kiné : Obligation légale
- Newsletter : Consentement (opt-in)

17.4. Durées de conservation

- Données comptables : 7 ans après clôture exercice
- Données pédagogiques : 10 ans (délivrance copies attestations)
- Newsletter : jusqu'à désinscription

17.5. Droits du participant

Conformément au RGPD, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité, d'opposition et de retirer votre consentement.

Exercice des droits : info@forthema.be (réponse sous 30 jours maximum)

Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de Protection des Données : www.autoriteprotectiondonnees.be

Une Politique de Confidentialité détaillée est disponible sur www.forthema.be conformément à l'article 13 du RGPD.

Article 18 – Utilisation de l'image et captation audiovisuelle

18.1. Principe

Lors des formations, Forthema peut être amenée à réaliser des photos ou vidéos à des fins de communication institutionnelle (site internet, brochures, réseaux sociaux professionnels, rapports d'activités).

18.2. Consentement du participant

Au moment de l'inscription, le participant est invité à cocher explicitement une case pour autoriser ou refuser l'utilisation de son image. L'absence de réponse sera considérée comme un refus.

En cas d'autorisation :

- L'utilisation sera limitée à la communication institutionnelle de Forthema
- Aucune utilisation commerciale individuelle ne sera faite
- Le participant conserve le droit de retirer son consentement à tout moment

18.3. Retrait du consentement

Le participant peut à tout moment retirer son autorisation en envoyant un email à info@forthema.be. Forthema s'engage à cesser toute nouvelle utilisation de l'image du participant et à retirer dans un délai raisonnable les contenus concernés des supports facilement modifiables.

18.4. Captation par les participants

Il est strictement interdit aux participants de filmer, photographier ou enregistrer la formation sans autorisation écrite de Forthema. Toute violation pourra entraîner l'exclusion immédiate.

Article 19 – Attestation de participation

Le participant ayant complété un minimum de 90% de l'intégralité de la formation recevra une attestation de participation délivrée par l'asbl Forthema ou par un organisme partenaire.

Article 20 – Droit applicable et juridiction compétente

20.1. Droit applicable

Les présentes CGV sont régies exclusivement par le droit belge, à l'exclusion des règles de conflit de lois et de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises.

20.2. Tentative de règlement amiable

En cas de litige, les parties s'engagent à tenter un règlement amiable préalable.

20.3. Juridiction compétente

À défaut d'accord amiable, tout litige relatif à l'interprétation, la validité ou l'exécution des présentes CGV relève de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles (division francophone).

Conformément au Code de droit économique belge (Livre VI), si le participant est un consommateur au sens de la loi, il conserve le droit de saisir soit les tribunaux de son domicile, soit les tribunaux du siège de Forthema (Bruxelles).

Article 21 – Dispositions finales

21.1. Divisibilité

Si l'une des clauses des présentes CGV est déclarée nulle, invalide ou inapplicable par une décision de justice devenue définitive, les autres clauses conservent leur pleine force et effet.

21.2. Modifications des CGV

Forthema se réserve le droit de modifier ses CGV à tout moment pour se conformer aux évolutions législatives, réglementaires ou organisationnelles. Les CGV applicables sont celles en vigueur et publiées sur www.forthema.be au moment de l'inscription du participant.

21.3. Primauté des présentes CGV

Les présentes CGV constituent l'intégralité de l'accord entre Forthema et le participant concernant les formations. Elles prévalent sur toutes conditions générales d'achat ou autres documents du participant, sauf accord écrit contraire signé par les deux parties.

21.4. Acceptation des CGV

En cochant la case « J'accepte les Conditions Générales de Vente » lors de l'inscription en ligne, le participant reconnaît avoir lu, compris et accepté sans réserve l'intégralité des présentes CGV.

Un exemplaire des CGV peut être téléchargé et sauvegardé à tout moment depuis le site www.forthema.be ou l'espace personnel du participant.

* * *

Version : 2.0 Date d'entrée en vigueur : **27 octobre 2025**